

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 07 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 07 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 30 septembre 2022, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

**Étaient présents** : MM. MONNIER David, LE DORLOT Patrick, Edouard MICHEL (pouvoir Joël BOURNISIEN), Jérôme BETOULLE, MMES CLAY Monique, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie Muller).

**Était absents excusés** : FOSSEPREZ Emilie, LEKEUX Clément

**Secrétaire de séance** : M. MICHEL Edouard

**DÉLIBÉRATION n°2022-31– Délibération actant le passage à la nomenclature M57**

M. Le Maire donne lecture de la présentation de la nouvelle nomenclature comptable M57, dont l'application sera obligatoire, pour les communes de moins de 3500 habitants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette nouvelle nomenclature se traduit par un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires assouplies.

La mise en application de la M57 nécessite une délibération obligatoire de l'assemblée délibérante.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'application de cette nomenclature M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte l'application de cette nouvelle nomenclature M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 6  
Membres votants : 8

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 octobre 2022 et la publication le 12 octobre 2022  
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le 11 octobre 2022  
Le Maire, D. MONNIER